

PERGAM FUNDS

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) - Société Anonyme (SA)

Siège social: 28, rue Bayard - 75008 PARIS

RCS PARIS : 881 805 022

Paris, le 24 février 2026

Lettre d'information aux actionnaires de la SICAV PERGAM FUNDS

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes détenteur d'actions d'un ou plusieurs compartiment(s) de la SICAV PERGAM FUNDS gérés par PERGAM (Ci-après la « **Société de gestion** ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre OPC ?

- **Ajout d'un indicateur de référence :**

Compartiment concerné :

PERGAM EUROPE QUANT – Actions R : FR0013466158 / Actions I : FR0013466166

Nous vous informons que PERGAM, la Société de Gestion, a décidé d'ajouter un indicateur de référence pour le compartiment PERGAM EUROPE QUANT, à compter du 1^{er} mars 2026.

Afin d'être en adéquation avec la politique de gestion de l'OPC, PERGAM a décidé d'opter pour l'indice « Bloomberg Europe Large & Mid Cap Net Return Index EUR » comme indicateur de référence.

Caractéristiques comparées des modifications relatives aux dispositions particulières et frais de l'OPC

	Avant	Après
Compartiment PERGAM EUROPE QUANT		
Objectif de Gestion	L'objectif est d'atteindre une performance annuelle nette de frais supérieure à 6% pour les actions I, supérieure à 5.8% pour les actions CS et supérieure à 5,2% pour les actions R, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans.	L'objectif de gestion du compartiment PERGAM EUROPE QUANT est d'obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance annuelle nette de frais supérieure à celle de l'indice Bloomberg Europe Large & Mid Cap Net Return Index EUR (code Bloomberg : EURNE index).
Indicateur de référence	La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Elle ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est défini.	L'indicateur de référence est l'indice Bloomberg Europe Large & Mid Cap Net Return Index EUR (code Bloomberg : EURNE index). C'est un indice action pondéré par la capitalisation boursière ajustée au flottant des grandes et moyennes capitalisations qui couvre 85 % de la capitalisation boursière cumulée du marché mesuré.
Commissions de surperformance	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 6% pour les actions I, de 5.8% pour les actions CS et de 5,2% pour les actions R	15% TTC de la surperformance du compartiment par rapport à la performance de l'indice Bloomberg Europe Large & Mid Cap Net Return Index EUR (code Bloomberg : EURNE index) sur l'exercice.

Ces modifications n'impactent pas la stratégie de votre OPC.

- **Modification des limites de l'allocation des actifs au sein du Compartiment PERGAM GLOBAL FUND**

Compartiment concerné :

PERGAM GLOBAL FUND – Action R : FR0013466174 / Action I : FR0013466182

Nous vous informons que PERGAM, la Société de Gestion, a décidé de modifier les limites de l'allocation des actifs au sein du compartiment PERGAM GLOBAL FUND.

Caractéristiques comparées des modifications relatives à la stratégie d'investissement

	Avant	Après
Compartiment PERGAM GLOBAL FUND		
Stratégies utilisées	<p>Le compartiment peut investir jusqu'à 100% en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA français ou européens et/ou de fonds d'investissement de toutes classifications (actions, obligations et autres titres de créances, monétaires) et respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.</p> <p>Le compartiment pourra également être exposé dans la limite de 75% de son actif sur des actions (titres vifs) de tous secteurs, de toute taille de capitalisation (dont 30% maximum de l'actif aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros)), de toutes zones géographiques, y compris dans des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif. Les pays émergents incluent en général des pays situés en Amérique Latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe de l'Est.</p>	<p>Le compartiment pourra également être exposé dans la limite de 50% de son actif sur des actions (titres vifs) de tous secteurs, de toute taille de capitalisation (dont 20% maximum de l'actif aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros)), de toutes zones géographiques, y compris dans des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif. Les pays émergents incluent en général des pays situés en Amérique Latine, en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les régions en développement d'Europe de l'Est.</p>

Les actifs (hors dérivés)	Les actions (0% à 75% maximum) : Le compartiment peut être exposé, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire en termes de répartition géographique, de répartition sectorielle et de taille de capitalisation, aux marchés d'actions dans la limite de 75% maximum de son actif. Les investissements/expositions en actions pourront par ailleurs être effectués dans la limite de 10% dans des pays émergents et 30% aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros).	Les actions (0% à 50% maximum) : Le compartiment peut être exposé, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire en termes de répartition géographique, de répartition sectorielle et de taille de capitalisation, aux marchés d'actions dans la limite de 50% maximum de son actif. Les investissements/expositions en actions pourront par ailleurs être effectués dans la limite de 10% dans des pays émergents et 20% aux actions de petites capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 1 milliard d'euros).
Les actifs (hors dérivés)	Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM ou compartiment d'investissement : Le compartiment peut détenir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC de toutes classifications (actions, obligations et autres titres de créances, monétaires) y compris ETF suivants : - OPCVM français ou étrangers - FIA français ou européens ou fonds d'investissement répondant respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.	Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger : Le compartiment peut détenir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC de toutes classifications (actions, obligations et autres titres de créances, monétaires) y compris ETF suivants : - OPCVM français ou étrangers - FIA français ou européens ou fonds d'investissement répondant respectant les critères fixés par le Code Monétaire et Financier.
Profil de risque	Risque actions : Le compartiment est exposé à hauteur de 75% maximum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.	Risque actions : Le compartiment est exposé à hauteur de 50% maximum en actions. Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du compartiment pourra baisser.

Ces modifications n'impactent pas la stratégie de votre OPC.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le 1^{er} mars 2026 sans qu'aucune intervention de votre part ne soit nécessaire.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque :	Non
Augmentation du profil de rendement/risque :	Non
Augmentation potentielle des frais :	Non
Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque:	Non significative ¹



¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution de l'exposition de l'OPC à une ou plusieurs typologies de risques.

Quel est l'impact de ces modifications sur votre fiscalité ?

Ces modifications sont sans conséquence fiscale pour les actionnaires. En cas de désaccord avec celles-ci, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature de l'actionnaire et/ou de l'enveloppe dans laquelle il a souscrit les actions compartiments concernés.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces changements ne sont pas soumis à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés des Compartiments de la SICAV PERGAM FUNDS.

Le prospectus et le Document d'Informations Clés de votre/vos Compartiment(s) sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion : www.pergam.net

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés :

- Auprès de : PERGAM - 28 rue Bayard - 75008 Paris – France
- Par courriel à l'adresse suivante : investors@pergam.net

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir sur ces opérations.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.

La Société de Gestion